UP'Chaux

Contribution de l'Union des producteurs de chaux

Consultation publique sur la politique nationale des ressources et usages du sous-sol (PRUSS), prévue à l'article 68 de la loi « climat et résilience »

Avril 2025

1. L'industrie de la chaux, un pilier discret mais essentiel de la souveraineté minérale et environnementale

L'Union des producteurs de chaux représente les industriels qui extraient du calcaire pour alimenter leurs fours et fabriquent de la chaux en France. Cette industrie historique, fortement ancrée dans les territoires, joue un rôle transversal dans de nombreux secteurs stratégiques de notre économie :

- Métallurgie et sidérurgie (purification, déphosphoration, désulfuration) ;
- Environnement (traitement des eaux usées, potables, traitement des fumées) ;
- Génie civil (stabilisation des sols, formulation d'enrobés bitumineux…) ;
- Chimie, agriculture…

La chaux est **indispensable pour purifier les minerais critiques et stratégiques** (nickel, cobalt, lithium, cuivre, etc.), au cœur de la transition énergétique. Elle est **tout aussi essentielle au traitement de l'eau** et **à l'épuration des fumées** issues de ces procédés, nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs environnementaux.

2. Des gisements d'intérêt national à sécuriser concrètement

Les gisements de calcaire destinés à la fabrication de chaux sont pour la plupart reconnus comme gisements d'intérêt national (GIN) dans les schémas régionaux des carrières. Toutefois, cette reconnaissance doit s'accompagner de conditions concrètes d'accès au foncier et aux autorisations.

Nos industriels sont confrontés à des procédures longues, complexes, et à des exigences environnementales croissantes, notamment en matière de mesures compensatoires, qui exigent anticipation, foncier disponible et sécurité juridique.

Il est nécessaire que la PRUSS garantisse une **mise en œuvre cohérente et opérationnelle** de cette reconnaissance d'intérêt national, notamment dans les documents d'urbanisme et les politiques régionales.

3. Ne pas opposer carrières et mines : reconnaître les filières de soutien

La PRUSS met à juste titre l'accent sur la sécurisation de métaux critiques. Toutefois, les **matières premières**, comme la chaux, qui soutiennent leur transformation, leur purification et l'atteinte des objectifs environnementaux des sites producteurs (eau et air), doivent être **pleinement intégrées à la stratégie nationale**.

Les substances dites de carrière (calcaire, silice, argiles, etc.) sont **essentielles à la valeur ajoutée des filières stratégiques**, et leur extraction doit bénéficier d'une reconnaissance équivalente dans les politiques industrielles, environnementales et minières.

UP 'Chaux – Union des Producteurs de Chaux
97 rue saint Lazare - 75009 Paris

UP'Chaux

4. Un enjeu clé de décarbonation : la nécessité d'identifier des zones de stockage du CO_2

Le secteur de la chaux est engagé dans une trajectoire ambitieuse de décarbonation. Outre l'efficacité énergétique et l'innovation technologique, **le captage et le stockage du CO_2 (CCUS)** est un levier indispensable à l'atteinte de nos objectifs climatiques dans la mesure où notre filière fait partie des industries « hard-to-abate » dont les émissions de procédé sont incontournables.

La PRUSS mentionne à juste titre le **stockage souterrain du CO_2** parmi les usages du sous-sol. Nous appelons à :

- **Identifier et sécuriser rapidement des zones de stockage géologique du CO_2** sur le territoire national ;
- **Inscrire ces usages dans les documents de planification** ;
- **Accélérer les procédures d'évaluation et d'autorisation** pour les projets de stockage, en garantissant un cadre stable et prévisible.

5. Équité environnementale et soutien à l'innovation

Soumise à l'**EU ETS**, l'industrie de la chaux investit dans des solutions de décarbonation, mais reste exposée à une **concurrence internationale non soumise aux mêmes obligations**.

Nous soutenons les orientations de la PRUSS visant à :

- **Conditionner les importations de ressources à des standards ESG équivalents** à ceux imposés en France ;
- **Développer la diplomatie des matériaux** pour promouvoir une exploitation responsable à l'international.

Par ailleurs, nous appelons à ce que les dispositifs publics de soutien à l'innovation intègrent **pleinement les projets portés par les industries de carrière**, en particulier dans le domaine :

- de la décarbonation (électrification, CCUS…),
- du traitement des eaux industrielles,
- de la valorisation des co-produits et des résidus d'extraction.

Conclusion

L'industrie de la chaux souhaite s'inscrire pleinement dans la stratégie nationale de souveraineté minérale et de transition écologique. Elle appelle à une **prise en compte renforcée de ses spécificités dans la déclinaison de la PRUSS**, à travers :

- Un **accès sécurisé et effectif** aux gisements d'intérêt national ;
- Une **reconnaissance de son rôle transversal** dans la chaîne de valeur des ressources stratégiques ;
- Un **soutien actif à l'innovation, à la décarbonation et au développement du stockage de CO_2**.



Amandine Gambin
Secrétaire Générale

UP 'Chaux – Union des Producteurs de Chaux
97 rue saint Lazare - 75009 Paris